



Fontaine en réparation depuis plus de 6 mois

Par **Laura51**, le **20/03/2019** à **11:41**

Bonjour ,

J'ai acheté via internet une fontaine à eau purifiante et dynamisante, dès le début les difficultés se sont succédées : (dossier de paiement en 10fois qui se perd , le commercial toujours en arrêt maladie qui ne rappelle jamais....)

Bref c'est un produit spécifique que je voulais vraiment et c'était Les seuls fournisseurs sur mon secteur.

Au final j'ai mis 6 mois pour l'obtenir .

C'est un produit garantie 2 ans qui vaut dans les 1300€. Au bout de 3 mois , la filtration a commencé à dysfonctionner , j'ai envoyé des sms au commercial mais celui était constamment en arrêt maladie et ne répondait pas, puis j'ai envoyé des messages à son responsable qui a mis 3 mois avant de venir pour effectuer une réparation . C'était Début septembre 2018, ne pouvant la réparer sur place , il est reparti avec mais ne pas laissé de bons de réparations pour preuve , je n'ai que son message sur mon répondeur et j'ai reçu un message il y a 1 mois pour me prévenir que cela prenait du temps

Au total cela fait 6 mois , que ma machine est en réparation !!!

Au vu de toutes ses difficultés , j'en souhaite le remboursement , d'autant qu'il m'a fait comprendre qu'elle n'était Pas adaptée à mes besoins

Bref , je n'ai pas envie de reprendre une machine qui ne fonctionnera que 3 mois et sera en réparation 6 mois

Merci de vos conseils

Cordialement

Laura

Par **morobar**, le **20/03/2019** à **17:28**

Bonjour,

Il est fortement conseillé de prendre connaissance des articles 217-4 et suivants (au moins jusqu'au 217-10) du code de la consommation et d'agir en conséquence.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A5EFBA1300C6A52BFE57157BE428984C.tpl>